

S.01.02 — Informations de base – Taxonomie Solvabilité II AEAPP 2.5.0

Observations générales:

La présente section concerne la déclaration d'ouverture, trimestrielle et annuelle demandée aux groupes.

	ÉLÉMENT À DÉCLARER	INSTRUCTIONS
C0010/R0010	Nom de l'entreprise participante	Nom juridique de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, de la société holding d'assurance ou la compagnie financière holding mixte participante qui est à la tête du groupe d'assurance ou de réassurance. Doit être employé de manière cohérente d'une déclaration à l'autre
C0010/R0020	Code d'identification du groupe	Indiquer le code d'identification de l'entreprise participante, par ordre de priorité suivant: —identifiant d'entité juridique (LEI); —code d'identification, attribué par l'autorité de contrôle nationale, qui est utilisé sur le marché local
C0010/R0030	Type de code d'identification du groupe	Indiquer le type de code d'identification utilisé pour l'élément «Code d'identification du groupe». Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 — LEI 2 — Code spécifique
C0010/R0050	Pays du contrôleur du groupe	Indiquer le code ISO 3166-1 alpha-2 du pays du contrôleur du groupe.
C0010/R0060	Information sur le sous-groupe	Indiquer si l'information se rapporte à un sous-groupe conformément à l'article 216 de la directive 2009/138/CE. Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 — Pas d'information relative à un sous-groupe 2 — Information relative à un sous-groupe
C0010/R0070	Langue de déclaration	Indiquer le code à 2 lettres ISO 639-1 de la langue utilisée pour déclarer les informations
C0010/R0080	Date de déclaration	Indiquer le code ISO 8601 (aaaa-mm-jj) de la date de déclaration à l'autorité de contrôle
C0010/R0081	Date de fin d'exercice	Indiquer le code ISO 8601 (aaaa-mm-jj) de la date de fin de l'exercice financier de l'entreprise, par exemple "2017-12-31".
C0010/R0090	Date de référence	Indiquer le code ISO 8601 (aaaa-mm-jj) du dernier jour de la période de référence
C0010/R0100	Déclaration régulière/ad hoc	Indiquer si les informations communiquées relèvent d'une déclaration régulière ou ad hoc. Choisir impérativement l'une des options suivantes : 1 — Déclaration régulière 2 — Déclaration ad hoc 4 — Communication vide
C0010/R0110	Monnaie de déclaration	Indiquer le code alphabétique ISO 4217 de la monnaie utilisée pour les montants monétaires dans chaque déclaration
C0010/R0120	Référentiel comptable	Indiquer le référentiel comptable utilisé pour déclarer les éléments prévus sous S.02.01, évaluation des états financiers. Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 — Normes internationales d'information financière («IFRS») 2 — Référentiel comptable national (autre que les IFRS)

C0010/R0130	Méthode de calcul du capital de solvabilité requis du groupe	Indiquer la méthode utilisée pour calculer le capital de solvabilité requis du groupe. Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 — Formule standard 2 — Modèle interne partiel 3 — Modèle interne intégral
C0010/R0140	Utilisation de paramètres propres au groupe	Indiquer si le groupe déclare des chiffres qu'il a calculés en utilisant des paramètres qui lui sont propres. Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 — Utilisation de paramètres propres au groupe 2 — Pas d'utilisation de paramètres propres au groupe
C0010/R0150	Fonds cantonnés	Indiquer si le groupe déclare son activité par fonds cantonné (RFF). Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 — Déclaration de l'activité par fonds cantonné 2 — Pas de déclaration de l'activité par fonds cantonné
C0010/R0160	Méthode de calcul de la solvabilité du groupe	Indiquer la méthode de calcul de la solvabilité du groupe. Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 — Utilisation exclusive de la première méthode 2 — Utilisation exclusive de la seconde méthode 3 — Utilisation d'une combinaison de la première et de la seconde méthode
C0010/R0170	Ajustement égalisateur	Indiquer si le groupe déclare des chiffres qu'il a calculés en utilisant l'ajustement égalisateur. Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 — Utilisation de l'ajustement égalisateur 2 — Pas d'utilisation de l'ajustement égalisateur
C0010/R0180	Correction pour volatilité	Indiquer si le groupe déclare des chiffres qu'il a calculés en utilisant la correction pour volatilité. Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 — Utilisation de la correction pour volatilité 2 — Pas d'utilisation de la correction pour volatilité
C0010/R0190	Mesure transitoire sur les taux d'intérêt sans risque	Indiquer si le groupe déclare des chiffres qu'il a calculés en utilisant la mesure transitoire sur la courbe des taux d'intérêt sans risque pertinents. Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 — Utilisation de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt sans risque 2 — Pas d'utilisation de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt sans risque
C0010/R0200	Mesure transitoire sur les provisions techniques	Indiquer si le groupe déclare des chiffres qu'il a calculés en ayant appliqué la déduction transitoire aux provisions techniques. Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 — Utilisation de la mesure transitoire sur les provisions techniques 2 — Pas d'utilisation de la mesure transitoire sur les provisions techniques
C0010/R0210	Première déclaration ou nouvelle déclaration	Indiquer s'il s'agit d'une première déclaration d'informations ou d'une nouvelle déclaration par rapport à une date de référence pour laquelle il y a déjà eu une déclaration. Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 — Première déclaration 2 — Nouvelle déclaration

C0010/R0250	Exemption de communication d'informations relatives aux OEEC	<p>Choisir impérativement l'une des options suivantes:</p> <p>1 – Exemption pour les actifs (basée sur l'article 35, paragraphes 6 et 7)</p> <p>2 – Exemption pour les actifs (basée sur l'externalisation)</p> <p>3 – Exemption pour les dérivés (basée sur l'article 35, paragraphes 6 et 7)</p> <p>4 – Exemption pour les dérivés (basée sur l'externalisation)</p> <p>5 – Exemption pour les actifs et les dérivés (basée sur l'article 35, paragraphes 6 et 7)</p> <p>6 – Exemption pour les actifs et les dérivés (basée sur l'externalisation)</p> <p>0 – Pas d'exemption</p>
C0010/R0260	URL directe pour télécharger le rapport sur la solvabilité et la situation financière (RSSF) pour l'exercice de la déclaration (R0090)	Indiquer l'URL directe pour télécharger le rapport sur la solvabilité et la situation financière (RSSF) pour l'exercice couvert par la présente déclaration.